



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE JONZIER-EPAGNY
(74520)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Feuillet n°2026 -
Séance du 26 mai 2026	
Nature de l'acte :	Délibération n° 20262605 - 031

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mai à 20h, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Michel MERMIN, Rémi LAFOND, Virginie MOURIER, Vincent RONAT Anne EYCHENNE, Rafaelle SIBIO, Vanessa GRANDJON NAVILLE, Margaux SCHAAR, Hélène JOLY, Céline TARDY-RICHARD, Boris LABOURIER, Aurélie BOUTEILLE, Julien SAUVAL.

Procurations : Téo EGIDO-PENALVER à Michel MERMIN et Lionel TERRAIL à Julien SAUVAL.

A été nommé secrétaire : Rémi LAFOND

Objet : Services périscolaires – modification du règlement intérieur :

M. le Maire propose de valider le règlement des services périscolaires et de fixer les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2026.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après délibération, à l'unanimité,

Article 1 :

Fixe les tarifs des services périscolaires, à compter du 1^{er} septembre 2026, comme suit :

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15
Date de la convocation		
21/05/2026		
Acte rendu exécutoire après télétransmission, le		
Publication le		
Les signatures suivent au registre		

QUOTIENT FAMILIAL (Q)	Tarifs repas cantine+ temps de garde	Tarifs garderie	
		Matin 1H	Soir 2H + goûter
< Q < ou = à 600	2,10	0,75	1,20
600 < Q < ou = à 1000	3,10	1,15	1,85
1001 < Q < ou = à 1500	4,15	1,55	2,45
1501 < Q < ou = à 2000	5,75	2,15	3,35
2001 < Q < ou = à 2500	6,95	2,50	4,00
2501 < Q < ou = à 3000	7,95	2,75	4,50
3001 < Q < ou = à 3500	8,95	2,75	4,50
Q > 3501 €	9,95	2,75	4,50

Tarif PAI (Plan d'Accueil Individualisé) : tarif cantine selon QF/2.

Article 2 :

Approuve le règlement des services périscolaires tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire.

**Le Maire
M. MERMIN**